

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D064

MAIRIE - Ordinateur - Comptabilité

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu le ralentissement de l'ordinateur en place sur le poste de la comptabilité,

Vu la date d'acquisition de l'ordinateur actuel, datant de 2019,

Vu la proposition reçue,

Considérant qu'il est nécessaire, pour la continuité des services, de renouveler le matériel informatique,

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise Microtec, dont le siège social est situé à Marçon - Lieu-dit "Courtiron" - est retenue pour la fourniture et la mise en service d'un ordinateur du bureau.

Article n° 2 : Le montant total de cette acquisition s'élève à **980€ hors taxes, soit 1 176€ toutes taxes comprises.**

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal.

Fait à Marçon, le 03/12/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

